

From: "Ministry of Education (EDU)" <MinistryofEducation@ontario.ca>

Date: Thursday, December 30, 2021 at 7:33 PM

To: "Ministry of Education (EDU)" <MinistryofEducation@ontario.ca>

Subject: Ministry of Education Update: Return to School – January 2022 | Mise à jour du ministère de l'Éducation: Retour à l'école en janvier 2022

Memorandum to: Chairs of District School Boards
Directors of Education
Secretary/Treasurers of School Authorities

From: Stephen Lecce
Minister of Education

Nancy Naylor
Deputy Minister

Subject: **Ministry of Education Update: Return to School
– January 2022**

The provincial government has made the health and safety of our school communities a top priority, and we thank our school board partners for their significant contributions towards making schools as safe as possible and keeping them open for in-person learning during the fall of 2021. Moving into the new year, we remain equally committed to this goal while providing our students with a learning experience that allows them to reach their full potential.

As we adapt our pandemic response, and based on advice from the OCMOH, we are building on our past improvements to school safety, with updated and additional health and safety measures in schools. These measures will support a safer return to in-person learning from the winter break and continuity of learning for students – bolstered

by rising rates of youth vaccination, significant ventilation improvements, and high quality personal protective equipment (PPE).

The OCMOH has advised that all sectors must plan for the potential of higher than normal levels of absenteeism in the coming weeks, as Ontarians comply with screening and isolation guidance. The education sector is not immune to this, and it will mean planning for higher than normal student and staff absenteeism. The Ministry of Education (the ministry) has been working over the past weeks and through the winter break to support stability in the workforce and safety for students, staff, and families.

This memo outlines supported strategies for Ontario school boards to minimize operational school closures so that we can keep students learning while supporting students who may be at home for screening reasons or a preference for virtual learning.

To provide time for school boards and staff to plan for these changes, the reopening of schools for students following the break is **now on January 5, 2022**, for school boards scheduled to return on January 3. The reopening day for other boards will be as scheduled.

Updated Health and Safety Guidance

The ministry, based on advice from the OCMOH, will be implementing additional health and safety measures in schools effective January 2022. These measures will supplement and build on the existing 2021-22 school year health and safety measures to ensure as safe and healthy a school environment as possible, as outlined in the [COVID-19: Health, Safety and Operational Guidance for Schools \(2021-22\)](#). These measures are not prerequisites to reopening set by the OCMOH, however some of these protocols exceed the recommended guidance out of abundance of caution to protect students, staff, and communities.

1. Masking

Based on the emerging evidence of Omicron spread, students should wear a well-fitted mask in Grade 1-12. The requirement for students Grade 1-12 to wear a cloth or medical mask remains in place and masking continues to be strongly recommended for kindergarten students.

The government will be providing students with expanded access to free high quality three-ply cloth masks. These will be available to students and encouraged to be used. The use of these specific masks is not being mandated at this time. The purpose of this measure is to encourage students to use a higher quality mask than some of the single or two-ply masks that some may currently be relying upon.

In addition, the ministry will also be providing education staff with the option of a non-fit-tested N95 mask. These masks meet the same National Institute for Occupational Safety & Health (NIOSH) standards as fit-tested N95s but have not been, and are not required to be, fit-tested. Staff will have the option to wear either medical/surgical masks or non-fit-tested N95 masks provided by the government. The existing requirement for staff that perform aerosol generating medical procedures (AGMP) to wear a fitted N95 does not change.

The ministry has already provided ordering information to school boards for additional three-ply cloth masks for students, and non-fit-tested N95 masks for staff. The ministry will work closely with the Ministry of Government and Consumer Services and school boards to arrange shipments and related logistics as early as possible, now that the OCMOH approved the Ministry's request on December 20, 2021, to use non-fit-tested N95 masks for staff.

2. Screening

Per the government's announcement on December 30, 2021, testing and case and contact management are now focused on the highest risk settings, which excludes schools. Isolation requirements for individuals with COVID-19 symptoms have also changed.

Rigorous screening and monitoring of symptoms by students, families, and staff is critical to limiting transmission and keeping schools safer and open for in-person learning. As an additional layer of protection for students and staff, effective January 2022, all schools are required to reinstate daily on-site confirmation of screening for all students and staff until further notice.

In addition, on the recommendation of the OCMOH, a more sensitive COVID-19 symptom list is being reinstated for daily active screening of all students and staff in schools and child care. Anyone who has symptoms suggestive of COVID-19 or is a confirmed positive case must self-isolate, regardless of vaccination status. All schools and boards are asked to communicate the new school screener to students, staff and families.

If a student/staff is experiencing **at least one** symptom most commonly associated with COVID-19 or **two or more** symptoms less commonly associated with COVID-19, they must self-isolate as per public health guidelines. If a student/staff is experiencing only one symptom less commonly associated with COVID-19, they must stay home until their symptom(s) has been improving for 24 hours (48 hours for nausea, vomiting and/or diarrhea). The OCMOH is also requiring that household members, including siblings, stay home until the household member experiencing symptom(s) is cleared from their isolation.

School principals can connect with the local public health unit's (PHU) school-focused nurse or other designated contact assigned to their school for further assistance.

3. Testing

Building on the testing initiatives announced in October 2021, and to provide targeted access to polymerase chain reaction (PCR) testing for students and education staff, the PCR self-collection initiative in schools will continue, with a focus on the most commonly associated symptoms.

Schools already have a limited supply of take-home PCR self-collection kits available in their schools. Effective January 2022, PCR self-collection kits are to be provided to

individual symptomatic elementary and secondary students and education staff experiencing only symptoms most commonly associated with COVID-19. Arrangements must be made to provide safe access to kits for individuals requiring them.

The continued and modified use of PCR self-collection kits for schools is part of the government's efforts to reduce absenteeism for students and staff that receive a negative test result.

Building on the government's efforts to provide over 11 million rapid antigen screening tests over the holiday break, schools boards and schools should remind families to use at least 1-2 remaining tests for students before returning to in-person learning in January, and to stay home if a student receives a positive test result.

Pending supply of additional rapid antigen screening tests, the ministry will continue to work closely with the Ministry of Health and the Ministry of Government and Consumer Services (MGCS) to expand access to rapid antigen screening testing in schools.

4. Enhanced cohorting measures

To mitigate risks associated with the colder weather and gatherings/travel over the winter holidays and to limit the number of contacts for more vulnerable populations, elementary students will be required to cohort during recess and outdoor breaks to limit contacts as much as possible during this period.

5. Paused sports and extra-curricular activities and community settings

On the strong advice of the OCMOH, indoor high contact and high intensity activities, such as wrestling or basketball, multi-cohort choirs and wind instrument ensembles, will be paused temporarily to ensure the health and well-being of students.

6. Improved ventilation through additional HEPA filter units in schools

Since the beginning of the pandemic, over 70,000 standalone HEPA filter units and other ventilation devices have been deployed in schools across the province, supported by focused investments in ventilation and air quality as part of Ontario's plan to keep schools safe.

To further improve ventilation in schools, the ministry will deploy an additional 3,000 standalone HEPA filter units to school boards.

7. Promoting Vaccination

Vaccination continues to represent our most effective strategy to reduce COVID-19 transmission, and we are pleased to see the growing vaccination rates for school staff and eligible students.

We are grateful for the efforts of school boards to support success during the roll-out of the vaccine for children aged five to 11 and for your work with your local PHUs and partners to create a vaccination experience that is welcoming for students, supports their well-being, and addresses the unique needs of students and their families. As a result of our collective focus and over 400 student focused vaccine clinics in December, Ontario has one of the highest rates of immunization in Canada.

We ask that you continue this work and promote vaccination efforts for students, families, and staff, including third doses for eligible staff.

The ministry will provide further information to school boards regarding new requirements for staff and partners to disclose information related to third doses. Please note, at this time, individuals are considered fully vaccinated with two approved doses.

8. Reporting of COVID-19 Cases

In light of the Omicron (B.1.1.529) variant of concern and how quickly it is spreading, the COVID-19 case, contact and outbreak management approach is being updated across all sectors, as directed by the Office of the Chief Medical Officer of Health (OCMOH) to balance individual risk and societal disruption – while maintaining safety within schools and communities. As a result, cohort-based dismissals may not occur in schools and child care settings.

Given recent changes to case and contact management by the Ministry of Health and OCMOH, the ministry will suspend reporting of [COVID-19 cases in schools](#). Further information will be shared shortly with school boards on reporting expectations of absences in schools and school closures due to COVID-19, in conjunction with educational and pediatric leaders.

9. Child Care Centres in Schools

We recognize that the closure of schools from January 3-4, 2022 will have an impact on families who may be unable to care for their child at home. In light of this, we are directing school boards to continue to provide access to their on-site child care centres and to authorized recreational and skill building programs, as those programs are permitted to operate on non-instructional days.

The measures outlined above build on existing health and safety measures already in place that supported a successful 2021-22 school year. To support the continued safe operation of schools, the ministry is providing temporary COVID-19 funding supports, with more than \$1.6 billion in resources available to school boards throughout the year.

Supports for Students

In the 2021/22 school year, all school boards have been directed to offer a virtual learning option to their students. Some families may request a transition to full-time, ongoing virtual learning and school boards are asked to accommodate these requests to the greatest extent possible.

However, school boards may receive requests for a short-term virtual learning option from more families and students than can be accommodated with current teaching capacity in virtual learning. In addition, school boards should anticipate that students may be screened out of in-person learning on a regular basis, albeit unpredictably.

In light of these circumstances, school boards are asked to develop a plan to support short-term virtual learners through the following strategies:

- Continue to develop remote learning packages.
- Develop a broadcast option for virtual, grade-based curriculum that can be accessed by multiple students on a streaming basis. This may not be interactive given the volume of students, but the objective would be to ensure that a teacher is available for the full school day providing grade level curriculum-based content.
- Ensure that parents are aware of provincially provided resources:
 - TVOntario (TVO) and Télévision française de l'Ontario (TFO) will broadcast grade-level, curriculum-based content from 9 am to 3 pm, beginning the week of January 10.
 - Digital elementary curriculum-based content will be available to parents on the TVO and TFO websites, including engaging learning activities linked to grades and curriculum.
 - Secondary students may access the “open house” course material in the Independent Learning Centre offered by TVO.
- School boards are encouraged to identify board level resources for students and parents as well to support all short-term virtual learners.

For students accessing the short-term virtual learning opportunities above, the requirements of PPM 164 may not be able to be fully met. School boards are encouraged to identify virtual learning solutions that are aligned with PPM 164 if student absences from in-person learning will be prolonged.

School boards are to work with local PHUs to assess an appropriate timetabling model for secondary schools for February 2022.

Supports for Staff Absences to Minimize Operational School Closures

In recognition of anticipated increases in staff absences, we ask all school boards and schools to monitor staff capacity and absenteeism, and take the following steps if needed to avoid and minimize school closures for operational reasons, given high rates of expected absenteeism. The aim is to keep children in-class using every tool available to us, however, when required, the following steps must be taken first to protect safe in-person learning:

- Introduce rotating, planned remote learning days for schools if needed, up to one day per week (beginning with 1 day per two weeks); and
- Allow school boards to combine classes and assign students to different classes to ensure supervision. Class size standards should continue to be respected.

In addition, school boards must ensure that plans are in place to support students with special education needs to learn remotely that leverage the capacity of education workers and board professionals (e.g. behavioural experts, speech language pathologists, and other professionals) to support remote learning.

School boards are expected to make every effort in the provision of in-person support for students with special education needs who cannot be accommodated through remote learning based on student needs. Our collective support for these children is critical to their wellbeing.

School boards are best positioned to determine which students with special education needs may require this accommodation. School boards have flexibility in determining how to deliver in-person instruction in such circumstances, based on local conditions, however every effort must be made to ensure in-person learning and consistency in their lives.

The ministry will continue to work with the OCMOH and local PHUs to adjust health and safety requirements (e.g., more or less restrictive measures) and update guidance as required, based on the public health environment to ensure schools remain safe and open for in-person learning – critical to student mental and physical health and academic success.

Thank you for your ongoing partnership as we work to keep schools safe and open to in-person learning in the months ahead.

Sincerely,

Stephen Lecce
Minister

Nancy Naylor
Deputy Minister

- c: President, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'ontario (ACÉPO)
- Executive Director, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'ontario (ACÉPO)
- President, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
- Executive Director, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
- President, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
- Executive Director, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
- President, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
- Executive Director, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
- Executive Director, Council of Ontario Directors of Education (CODE)
- President, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
- Executive Director and Secretary-Treasurer, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
- President, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
- General Secretary, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
- President, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
- General Secretary, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
- President, Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
- General Secretary, Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
- Chair, Ontario Council of Educational Workers (OCEW)
- Chair, Education Workers' Alliance of Ontario (EWAO)
- President of OSBCU, Canadian Union of Public Employees – Ontario (CUPE-ON)
- Co-ordinator, Canadian Union of Public Employees – Ontario (CUPE-ON)

Executive Director, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes

Executive Director, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Executive Director, Ontario Principals' Council (OPC)

Note de service

Destinataires : Président(e)s des conseils scolaires de district

 Directeur(trice)s de l'éducation

 Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
 administrations scolaires

Expéditeurs : Stephen Lecce

 Ministre de l'Éducation

 Nancy Naylor

 Sous-ministre

Objet : **Mise à jour du ministère de l'Éducation: Retour à l'école
 en janvier 2022**

Le gouvernement provincial a fait de la santé et de la sécurité de nos communautés scolaires sa priorité absolue, et nous tenons à remercier nos partenaires des conseils scolaires pour leurs remarquables contributions afin de veiller à ce que les écoles soient aussi sécuritaires que possible et restent ouvertes à l'apprentissage en personne au cours de l'automne 2021. En cette veille de la nouvelle année, nous sommes déterminés à poursuivre un tel objectif, sans en défaillir, tout en offrant à nos élèves une expérience d'apprentissage qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel.

Alors que nous ajustons les moyens que nous utilisons pour répondre à la pandémie, et en nous basant sur l'avis du Bureau du MHC, nous renforçons les améliorations que vous avons apportées en matière de sécurité des écoles en ajoutant et en actualisant les mesures de santé et de sécurité dans les écoles. Ces mesures favoriseront un retour plus sécuritaire à l'apprentissage en personne après le congé d'hiver ainsi que la continuité de l'apprentissage des élèves – soutenues en cela par l'augmentation des

taux de vaccination des jeunes, l'amélioration considérable de la ventilation et la haute qualité de l'équipement de protection individuelle (ÉPI).

Le Bureau du MHC a recommandé que tous les secteurs aient un plan pour réagir à la possibilité d'une hausse des niveaux d'absentéisme dans les semaines à venir, vu que la population de l'Ontario sera tenue de respecter les consignes en matière de dépistage et d'isolement. Le secteur de l'éducation sera, lui aussi, tenu d'avoir un tel plan et devra être prêt à réagir à des taux d'absentéisme des élèves et du personnel supérieurs à la normale. Depuis plusieurs semaines et tout au long du congé d'hiver, le ministère de l'Éducation (le Ministère) s'est employé à favoriser la stabilité de la main-d'œuvre et la sécurité des élèves, du personnel et des familles.

Cette note de service énonce les stratégies préconisées pour permettre aux conseils scolaires de l'Ontario de limiter le plus possible les fermetures d'écoles pour des raisons opérationnelles afin que nous puissions veiller à ce les élèves poursuivent leur apprentissage, tout en soutenant les élèves qui seront à la maison en raison du dépistage ou d'une préférence pour l'apprentissage virtuel.

Afin de donner aux conseils scolaires et au personnel le temps de planifier ces changements, la réouverture des écoles après le congé aura lieu **le 5 janvier 2022** en ce qui concerne les conseils scolaires dont la reprise était prévue pour le 3 janvier. La réouverture des autres conseils scolaires aura lieu comme prévu.

Mise à jour des directives en matière de santé et de sécurité

Le Ministère, sur les conseils du Bureau du MHC, mettra en œuvre des mesures de santé et de sécurité supplémentaires dans les écoles à compter du mois de janvier 2022. Ces mesures s'appuieront sur les mesures de santé et de sécurité existantes pour l'année scolaire 2021-2022 et les renforceront, ce qui permettra d'assurer un milieu scolaire aussi sécuritaire et sain que possible, conformément au document intitulé [COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#). Ces mesures ne sont pas des conditions préalables à la réouverture fixées par le Bureau du MHC, mais, par prudence, certains de ces protocoles dépassent les directives recommandées afin de protéger les élèves, le personnel et les communautés.

1. Port du masque

Compte tenu de l'apparition de signes de la propagation du variant Omicron, les élèves doivent porter un masque bien ajusté de la 1^{re} à la 12^e année. Il n'y a aucun changement à l'obligation pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année de porter un masque en tissu ou un masque médical, et le port du masque continue d'être vivement recommandé pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants.

Le gouvernement fera en sorte que les élèves aient accès, facilement et gratuitement, à des masques en tissu à trois épaisseurs de haute qualité. Ces masques seront mis à la disposition des élèves, qui seront encouragés à les porter. Le port de ce type spécifique de masque n'est pas obligatoire pour le moment. Cette mesure a pour objectif d'encourager les élèves à utiliser un masque de meilleure qualité que les masques à une ou deux épaisseurs que certains d'entre eux utilisent actuellement.

De plus, le Ministère donnera au personnel enseignant l'option de porter un masque N95 sans test d'ajustement. Ces masques répondent aux mêmes normes du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) que les masques N95 testés, mais ils n'ont pas été testés et ne sont pas tenus de l'être. Les membres du personnel auront la possibilité de porter des masques médicaux/chirurgicaux ou des masques N95 non testés fournis par le gouvernement. Le personnel faisant des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) devra continuer de se conformer à l'obligation actuelle de porter un masque N95 ajusté.

Le Ministère a déjà communiqué aux conseils scolaires les instructions pour commander des masques en tissu à trois épaisseurs supplémentaires pour les élèves et des masques N95 sans test d'ajustement pour le personnel. Le Ministère collaborera étroitement avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et les conseils scolaires pour organiser les expéditions et la logistique connexe dès que possible, étant donné que le Bureau du MHC a approuvé la demande du Ministère le 20 décembre 2021 concernant le port de masques N95 sans test d'ajustement pour le personnel.

2. Dépistage

Conformément à l'annonce faite par le gouvernement le 30 décembre 2021, le dépistage et la gestion des cas et des contacts se concentrent à présent sur les milieux les plus à risque, ce qui exclut les écoles. Les conditions d'isolement des personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ont également changé.

Un dépistage et un suivi rigoureux des symptômes par les élèves, les familles et le personnel sont essentiels pour limiter la transmission, accroître la sécurité dans les écoles et les maintenir ouvertes aux fins de l'apprentissage en présentiel. Comme mesure de protection supplémentaire pour les élèves et le personnel, toutes les écoles seront tenues, à compter de janvier 2022 et jusqu'à nouvel ordre, de rétablir la vérification quotidienne sur place du dépistage des élèves et du personnel.

De plus, sur la recommandation du Bureau du MHC, nous rétablissons une liste plus précise des symptômes de la COVID-19 aux fins du dépistage quotidien de tous les élèves et membres du personnel des écoles et des services de garde d'enfants. Toute personne présentant des symptômes associés à la COVID-19 ou étant un cas positif confirmé doit s'isoler, quelle que soit sa situation vaccinale. Nous demandons à toutes les écoles et à tous les conseils scolaires de communiquer le nouvel outil de dépistage aux élèves, au personnel et aux familles.

Si un ou une élève ou un membre du personnel présente **au moins l'un** des symptômes les plus fréquemment associés à la COVID-19 ou **au moins deux** des symptômes moins fréquemment associés à la COVID-19, il ou elle doit s'isoler conformément aux directives de santé publique. Si un ou une élève ou un membre du personnel ne ressent qu'un seul symptôme fréquemment associé à la COVID-19, il ou elle doit rester à la maison jusqu'à ce que son symptôme ait commencé à s'améliorer depuis 24 heures (48 heures s'il s'agit de nausée, de vomissements et/ou de diarrhée). Le Bureau du MHC exige de plus que les membres du foyer, y compris les frères et sœurs, restent à la maison jusqu'à ce que le membre du foyer qui ressent le ou les symptômes soit autorisé à sortir de son isolement.

Les directrices et directeurs d'école peuvent communiquer avec l'infirmière ou l'infirmier scolaire du bureau de santé publique (BSP) local ou avec une autre personne-ressource désignée affectée à leur école pour obtenir une aide supplémentaire.

3. Tests de dépistage

Dans la continuité des initiatives annoncées en octobre 2021 en ce qui concerne les tests de dépistage et dans le but de prioriser l'accès aux tests de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) pour les élèves et le personnel éducatif, le programme scolaire relatif aux trousse d'auto-prélèvement pour les tests PCR à emporter chez soi se poursuivra, centré sur les symptômes les plus fréquemment associés à la COVID-19.

Les écoles disposent déjà d'un stock limité de trousse d'auto-prélèvement pour les tests PCR à emporter chez soi. À compter de janvier 2022, des trousse d'auto-prélèvement pour les tests PCR seront fournies aux élèves et au personnel éducatif des écoles élémentaires et secondaires qui présentent des symptômes les plus fréquemment associés à la COVID-19. Des dispositions devront être prises pour que l'accès à ces trousse soit assuré de façon sécuritaire.

L'usage continu et modifié des trousse d'auto-prélèvement pour les tests PCR destinées aux écoles s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réduire l'absentéisme des élèves et du personnel qui reçoivent un résultat négatif.

Compte tenu des efforts déployés par le gouvernement pour distribuer plus de 11 millions de tests antigéniques rapides pendant la période des fêtes, les conseils scolaires et les écoles devraient rappeler aux familles d'utiliser au moins un à deux tests restants pour tester les élèves avant le retour en classe en personne, en janvier, et de garder leur enfant à la maison dans l'éventualité d'un résultat positif.

En attendant de recevoir un approvisionnement de tests antigéniques rapides supplémentaires, le Ministère continuera de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour accroître l'accès aux tests antigéniques rapides dans les écoles.

4. Mesures renforcées de regroupement en cohortes

Afin d'atténuer les risques associés au temps plus froid et aux rassemblements et voyages pendant les vacances d'hiver et de limiter le nombre de contacts pour les populations plus vulnérables, les élèves du palier élémentaire devront se regrouper en cohortes pendant les récréations et les pauses extérieures afin de limiter les contacts autant que possible, en cette période.

5. Activités sportives et parascolaires interrompues et milieux communautaires

Sur les conseils que le Bureau du MHC a exprimés avec force, les activités intérieures à contact élevé et de forte intensité, telles que la lutte ou le ballon-panier, les chorales à cohortes multiples et les ensembles d'instruments à vent, seront temporairement interrompues afin de veiller à la santé et au bien-être des élèves.

6. Amélioration de la ventilation grâce à des unités de filtrage HEPA supplémentaires dans les écoles

Depuis le début de la pandémie, 70 000 unités de filtrage HEPA autonomes et autres dispositifs de ventilation ont été installés dans les écoles de la province, grâce à des investissements ciblés dans la ventilation et la qualité de l'air dans le cadre du plan de l'Ontario visant à assurer la sécurité des écoles.

Afin d'améliorer la ventilation dans les écoles, le Ministère déploiera 3 000 unités de filtrage HEPA autonomes supplémentaires dans les conseils scolaires.

7. Promotion de la vaccination

La vaccination continue de représenter notre stratégie la plus efficace pour freiner la propagation de la COVID-19, et nous nous réjouissons que les taux de vaccination augmentent chez le personnel des écoles et les élèves admissibles.

Nous remercions les conseils scolaires des efforts qu'ils ont déployés pour appuyer le déploiement de la vaccination des enfants de 5 à 11 ans et de leur travail avec les BSP locaux et les partenaires en vue d'offrir aux élèves une expérience de vaccination agréable, qui favorise leur bien-être et qui répond aux besoins particuliers des élèves et des familles. Grâce à nos efforts collectifs et au plus de 400 cliniques de vaccination pour les élèves tenues en décembre, l'Ontario a l'un des taux de vaccination les plus élevés au Canada.

Nous vous demandons de poursuivre ce travail et de promouvoir les efforts de vaccination auprès des élèves, des familles et du personnel, y compris la troisième dose auprès du personnel admissible.

Le Ministère communiquera aux conseils scolaires de plus amples renseignements concernant les nouvelles exigences visant le personnel et les partenaires en matière de divulgation de renseignements relatifs à la troisième dose. Veuillez noter que pour le moment, toute personne ayant reçu deux doses d'un vaccin approuvé est considérée comme étant entièrement vaccinée.

8. Signalement des cas de COVID-19

Compte tenu du variant préoccupant Omicron (B1.1.529) et de la vitesse à laquelle il se propage, l'approche en matière de gestion des cas, des contacts et de l'éclosion de COVID-19 fait l'objet de révisions dans l'ensemble des secteurs, tel que requis par le Bureau du médecin hygiéniste en chef (Bureau du MHC) de l'Ontario, afin de trouver un équilibre entre risque individuel et perturbation sociétale, tout en veillant à ce que les écoles et les communautés restent sécuritaires. Par conséquent, il ne sera peut-être plus possible de procéder au renvoi de cohortes dans les écoles et les services de garde d'enfants.

Compte tenu des récents changements apportés à la gestion des cas et des contacts par le ministère de la Santé et le Bureau du MHC, le Ministère suspendra la déclaration des [cas de COVID-19 dans les écoles](#). De plus amples renseignements seront communiqués prochainement aux conseils scolaires au sujet des attentes en matière de déclaration des absences et des fermetures d'écoles dues à la COVID-19, en collaboration avec des leaders en éducation et en pédiatrie.

9. Centres de garde d'enfants dans les écoles

Nous reconnaissons que la fermeture des écoles les 3 et 4 janvier 2022 aura des répercussions sur les familles qui ne pourront pas garder leur enfant à la maison. C'est pourquoi nous demandons aux conseils scolaires de continuer à offrir l'accès aux centres de garde d'enfants situés en milieu scolaire ainsi qu'aux programmes récréatifs et de développement des compétences autorisés, étant donné que les programmes avant et après l'école sont autorisés à fonctionner les jours sans enseignement.

Les mesures décrites ci-dessus s'appuient sur les mesures de santé et de sécurité déjà en place qui ont contribué au bon déroulement de l'année scolaire 2021-2022. Pour assurer la poursuite du fonctionnement sécuritaire des écoles, le Ministère accorde des soutiens financiers temporaires liés à la COVID-19, en mettant à disposition des conseils scolaires des ressources de plus de 1,6 milliard de dollars tout au long de l'année.

Soutiens pour les élèves

Durant l'année scolaire 2021-2022, tous les conseils scolaires devaient offrir l'option d'apprentissage virtuel à leurs élèves. Certaines familles pourraient demander maintenant de passer à l'apprentissage virtuel à temps plein, de façon continue, et nous demandons aux conseils scolaires d'accéder à ces demandes dans toute la mesure du possible.

Cependant, les demandes pour passer à l'apprentissage virtuel à court terme pourraient dépasser la capacité actuelle des conseils scolaires en la matière. Par ailleurs, les conseils scolaires doivent s'attendre à ce que des élèves soient régulièrement retirés de l'apprentissage en présentiel en raison du dépistage, et ce, de façon imprévisible.

Dans un tel contexte, nous demandons aux conseils scolaires d'établir un plan pour soutenir les apprenants virtuels à court terme au moyen des stratégies suivantes :

- Continuer de créer des trousseaux d'apprentissage à distance.

- Concevoir une solution d'enseignement virtuel en fonction de l'année d'études, à laquelle plusieurs élèves peuvent accéder par diffusion en continu. La session virtuelle ne sera peut-être pas interactive, vu le nombre élevé d'élèves, mais l'objectif serait de veiller à ce qu'une enseignante ou un enseignant soit disponible tout au long de la journée de classe pour fournir un contenu axé sur le curriculum, selon l'année d'études.
- S'assurer que les parents/tutrices/tuteurs connaissent les ressources offertes à l'échelle provinciale :
 - la Télévision française de l'Ontario (TFO) et TVOntario (TVO) diffuseront du contenu en lien avec le curriculum en fonction de l'année d'études, de 9 h à 15 h, à compter du début de la semaine du 10 janvier;
 - le contenu numérique en lien avec le curriculum du palier élémentaire sera mis à la disposition des parents/tutrices/tuteurs sur les sites Web de TFO et de TVO, et inclura des activités d'apprentissage stimulantes liées aux années d'études et au curriculum;
 - les élèves du palier secondaire pourront accéder au matériel de cours du Centre d'études indépendantes de TVO.
- Les conseils scolaires sont encouragés à indiquer les ressources disponibles à leur échelle pour les élèves et les parents/tutrices/tuteurs, et à soutenir tous les apprenantes et les apprenants virtuels à court terme.

En ce qui concerne les élèves accédant aux possibilités d'apprentissage virtuel à court terme susmentionnées, il se peut que les exigences de la NPP 164 ne soient pas entièrement respectées. En cas d'absence prolongée des élèves de l'apprentissage en présentiel, les conseils scolaires sont encouragés à trouver les solutions d'apprentissage virtuel qui sont alignées sur la NPP 164.

Ils devront collaborer avec les BSP locaux en vue d'établir un modèle d'horaire approprié au palier secondaire pour le mois de février 2022.

Soutiens relatifs aux absences du personnel afin de réduire les fermetures d'écoles pour des raisons opérationnelles

Compte tenu de la hausse prévue des absences du personnel, nous demandons à l'ensemble des conseils scolaires et des écoles de surveiller la capacité du personnel et l'absentéisme, et de prendre les mesures suivantes, au besoin, pour éviter ou réduire les fermetures d'écoles pour des raisons opérationnelles, étant donné les taux élevés d'absentéisme prévu. L'objectif est de garder les enfants en

classe en utilisant tous les outils à notre disposition. Toutefois, lorsqu'il s'avérera nécessaire, les mesures suivantes doivent être prises en premier lieu pour protéger la sécurité de l'apprentissage en personne :

- Mettre en place des journées d'apprentissage à distance qui sont planifiées et en horaire de rotation, à raison d'un jour par semaine au maximum (en commençant par un jour toutes les deux semaines).
- Permettre aux conseils scolaires de combiner des classes et d'affecter les élèves à différentes classes pour assurer leur supervision. Les normes relatives aux effectifs des classes devraient continuer d'être respectées.

De plus, les conseils scolaires doivent veiller à ce que des plans soient établis pour aider les élèves ayant des besoins particuliers à apprendre à distance en tirant parti de la capacité des enseignantes et les enseignants et des professionnels des conseils (par exemple, spécialistes du comportement, orthophonistes et autres professionnels) à appuyer l'apprentissage à distance.

Il est attendu des conseils scolaires qu'ils fassent tout leur possible pour apporter un soutien en personne aux élèves ayant des besoins particuliers auxquels l'apprentissage à distance ne peut pas répondre. Le soutien collectif que nous apporterons aux élèves ayant des besoins particuliers est essentiel à leur bien-être.

Les conseils scolaires sont les mieux placés pour savoir quels sont les élèves ayant des besoins particuliers qui pourraient nécessiter de telles mesures. Ils bénéficient de la latitude nécessaire pour déterminer la façon de fournir un enseignement en présentiel dans de telles circonstances, en fonction des conditions locales. Toutefois, il ne faut ménager aucun effort pour veiller à maintenir l'apprentissage en présentiel et une certaine régularité dans leur vie.

Le Ministère continuera de travailler en collaboration avec le Bureau du MHC et les BSP locaux pour réviser les exigences en matière de santé et de sécurité (par exemple, mise en œuvre de mesures plus restrictives ou allègement de certaines mesures) et mettre à jour les directives en fonction du contexte de santé publique en vue de veiller à ce que les écoles restent sécuritaires et ouvertes afin de poursuivre l'apprentissage en personne – essentiel à la santé mentale et physique des élèves ainsi qu'à leur réussite scolaire.

Nous vous remercions de votre partenariat continu dans le cadre de nos efforts pour veiller à ce que les écoles restent sécuritaires et pour maintenir l'apprentissage en présentiel au cours des mois à venir.

Le ministre,
Stephen Lecce

La sous-ministre,
Nancy Naylor

c.c. Président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Présidente, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Président, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Présidente, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)

Président, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Présidente, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)

Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)

Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

Président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)

Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Présidente du CSCSO, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)

Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)

Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)